



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

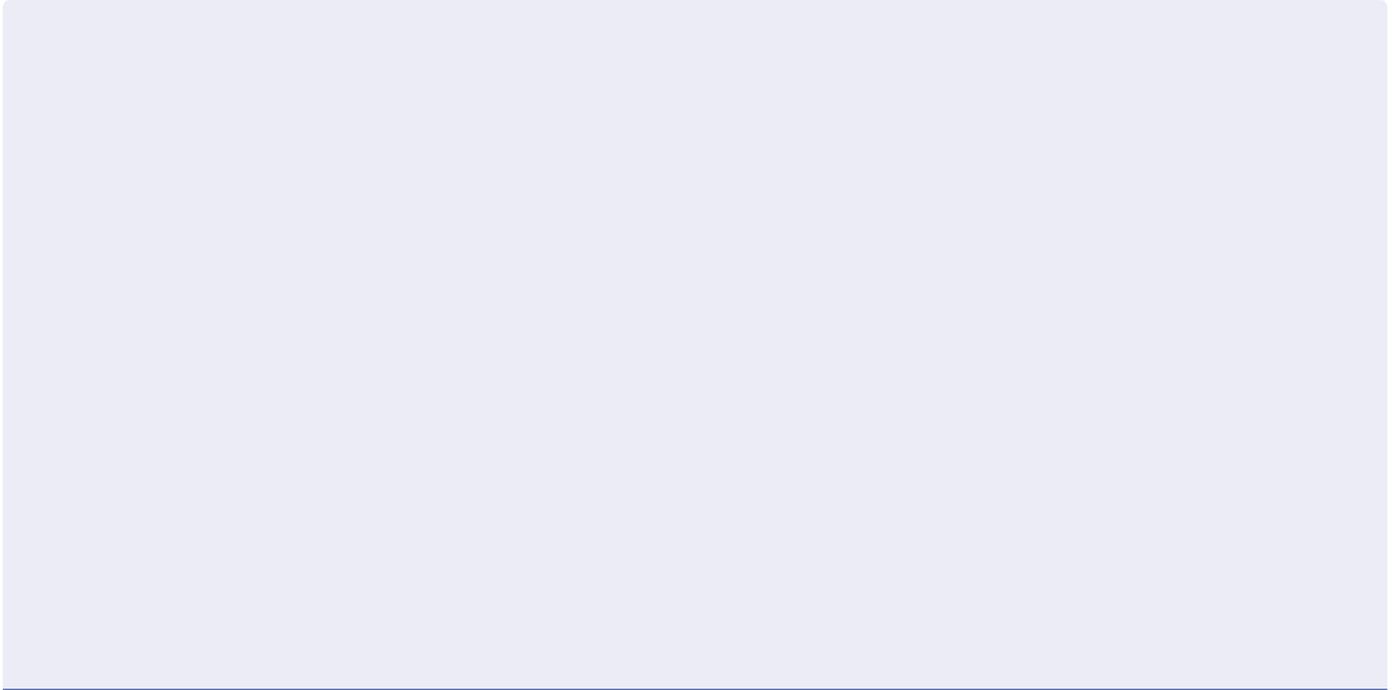
#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### 4.2 Objectifs du projet

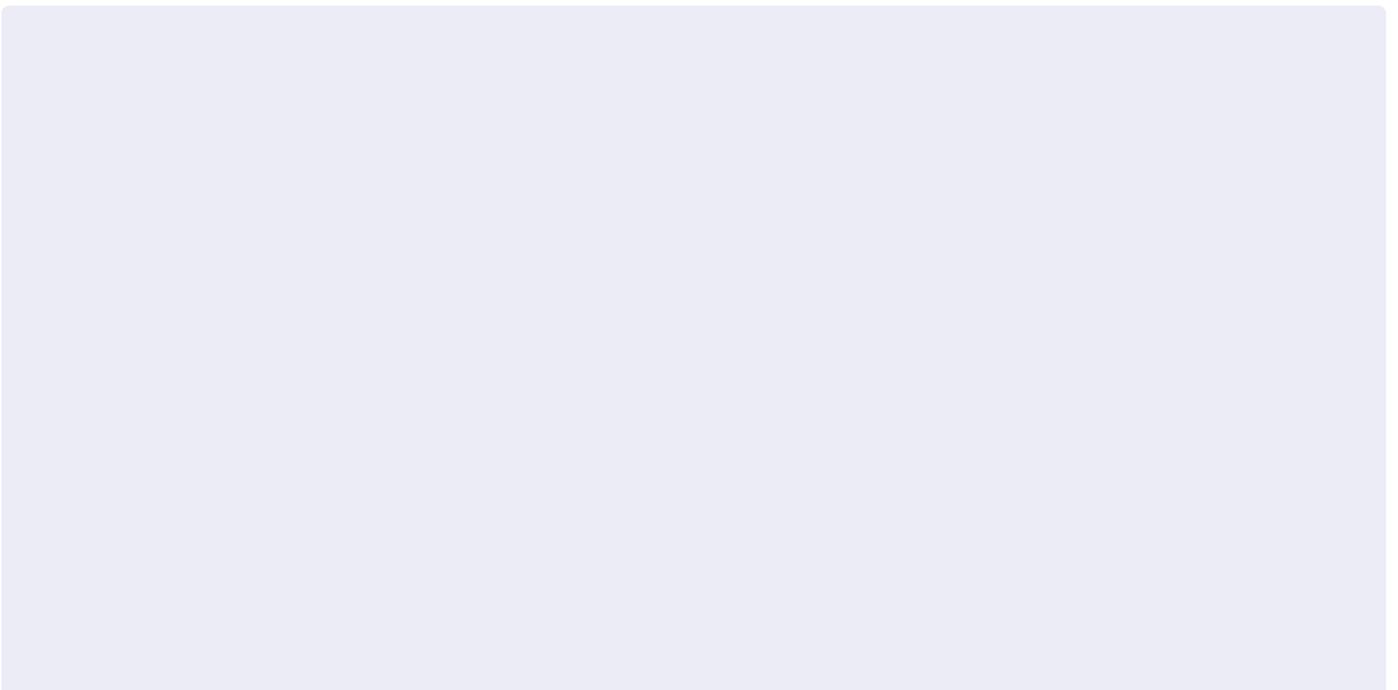
---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux



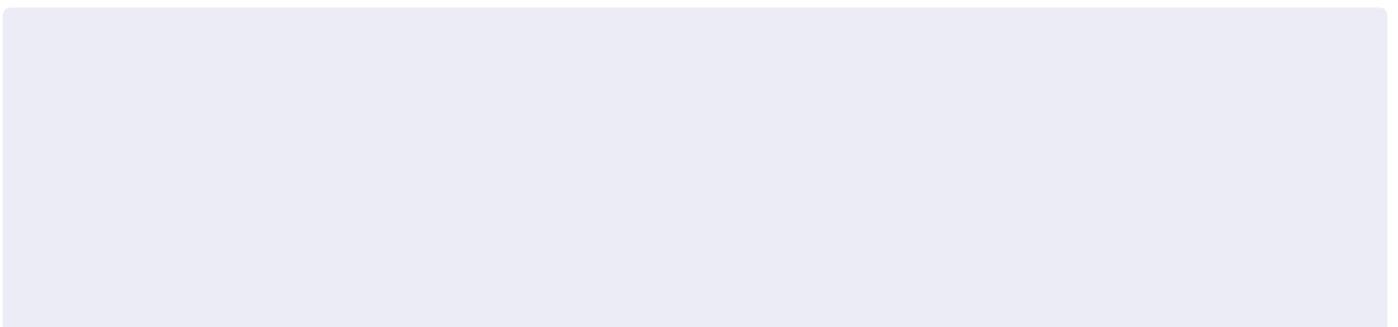
#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

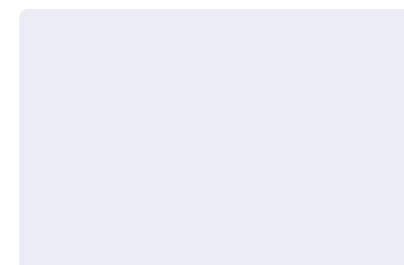
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /



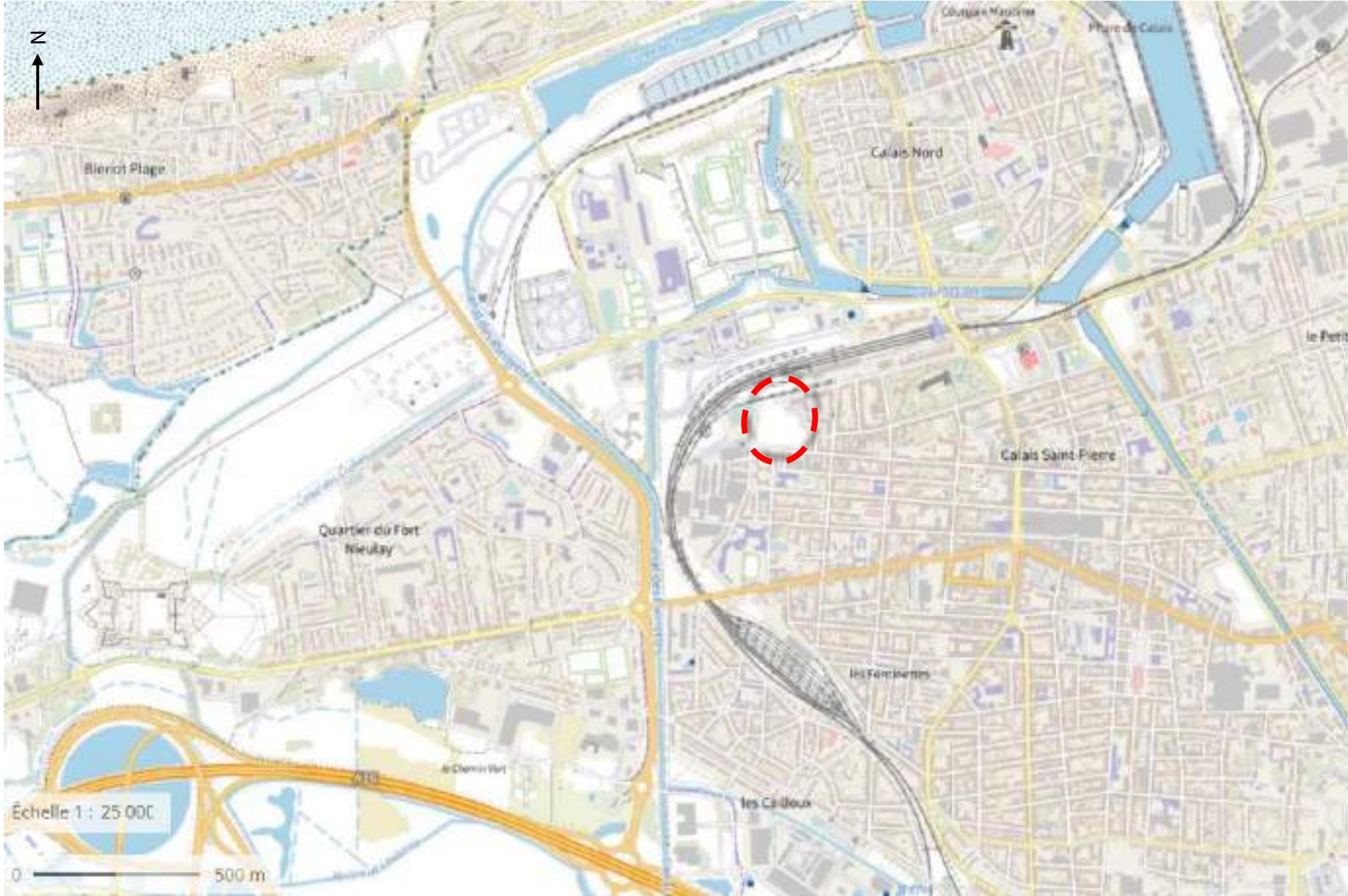
Signature du (des) demandeur(s)

**EXAMEN AU CAS PAR CAS**



**REQUALIFICATION DE LA FRICHE  
DES QUATRE COINS  
RUE DES QUATRE COINS**

**2 – PLAN DE SITUATION**



Localisation du site du projet à l'échelle communale

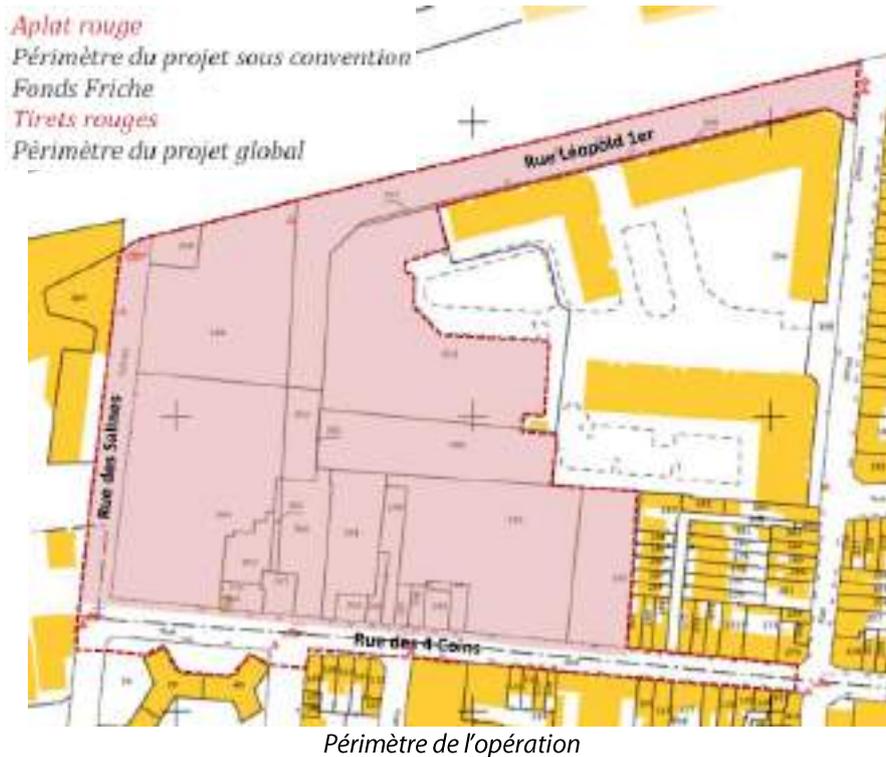


*Localisation du site du projet à l'échelle du quartier*

L'emprise du projet est définie sur le plan ci-dessous, elle comprend :

- La Rue des Quatre Coins, depuis la Rue des Salines jusqu'à la Rue Alfred Delcluze ;
- La Rue des Salines ;
- La Rue Léopold 1<sup>er</sup> ;
- Les terrains en friche suite à la démolition des anciennes usines de dentellerie.

La surface du projet s'étend sur environ 2,7 ha au total.



*Périmètre de l'opération*



## Informations littérales relatives à 26 parcelles sur la commune : CALAIS (62).

**Références de la parcelle 000 BC 297**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 297</b>
Contenance cadastrale	<b>68 mètres carrés</b>
Adresse	<b>176 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 294**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 294</b>
Contenance cadastrale	<b>115 mètres carrés</b>
Adresse	<b>170 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 292**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 292</b>
Contenance cadastrale	<b>1 059 mètres carrés</b>
Adresse	<b>166 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 293**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 293</b>
Contenance cadastrale	<b>2 703 mètres carrés</b>
Adresse	<b>168 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 295**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 295</b>
Contenance cadastrale	<b>108 mètres carrés</b>
Adresse	<b>172 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 363**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 363</b>
Contenance cadastrale	<b>359 mètres carrés</b>
Adresse	<b>198 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 306**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 306</b>
-------------------------------------	-------------------

Contenance cadastrale	<b>193 mètres carrés</b>
Adresse	<b>102 RUE DES SALINES 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 349**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 349</b>
Contenance cadastrale	<b>2 469 mètres carrés</b>
Adresse	<b>RUE DES SALINES 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 304**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 304</b>
Contenance cadastrale	<b>12 mètres carrés</b>
Adresse	<b>4067 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>
Adresse	<b>198 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 351**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 351</b>
Contenance cadastrale	<b>3 067 mètres carrés</b>
Adresse	<b>RUE ALFRED DELCLUZE 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 360**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 360</b>
Contenance cadastrale	<b>707 mètres carrés</b>
Adresse	<b>198 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 301**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 301</b>
Contenance cadastrale	<b>156 mètres carrés</b>
Adresse	<b>190 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 356**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 356</b>
Contenance cadastrale	<b>154 mètres carrés</b>

Adresse

RUE ALFRED DELCLUZE  
62100 CALAIS**Références de la parcelle 000 BC 302**

Référence cadastrale de la parcelle

000 BC 302

Contenance cadastrale

123 mètres carrés

Adresse

196 RUE DES QUATRE COINS  
62100 CALAIS**Références de la parcelle 000 BC 366**

Référence cadastrale de la parcelle

000 BC 366

Contenance cadastrale

1 535 mètres carrés

Adresse

198 RUE DES QUATRE COINS  
62100 CALAIS**Références de la parcelle 000 BC 300**

Référence cadastrale de la parcelle

000 BC 300

Contenance cadastrale

91 mètres carrés

Adresse

184 RUE DES QUATRE COINS  
62100 CALAIS

Adresse

182 RUE DES QUATRE COINS  
62100 CALAIS**Références de la parcelle 000 BC 357**

Référence cadastrale de la parcelle

000 BC 357

Contenance cadastrale

31 mètres carrés

Adresse

RUE ALFRED DELCLUZE  
62100 CALAIS**Références de la parcelle 000 BC 353**

Référence cadastrale de la parcelle

000 BC 353

Contenance cadastrale

4 991 mètres carrés

Adresse

RUE ALFRED DELCLUZE  
62100 CALAIS**Références de la parcelle 000 BC 361**

Référence cadastrale de la parcelle

000 BC 361

Contenance cadastrale

771 mètres carrés

Adresse

198 RUE DES QUATRE COINS  
62100 CALAIS

**Références de la parcelle 000 BC 296**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 296</b>
Contenance cadastrale	<b>70 mètres carrés</b>
Adresse	<b>174 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 362**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 362</b>
Contenance cadastrale	<b>55 mètres carrés</b>
Adresse	<b>198 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 298**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 298</b>
Contenance cadastrale	<b>254 mètres carrés</b>
Adresse	<b>178 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 299**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 299</b>
Contenance cadastrale	<b>93 mètres carrés</b>
Adresse	<b>180 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 303**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 303</b>
Contenance cadastrale	<b>281 mètres carrés</b>
Adresse	<b>198 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 365**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 365</b>
Contenance cadastrale	<b>12 mètres carrés</b>
Adresse	<b>198 RUE DES QUATRE COINS 62100 CALAIS</b>

**Références de la parcelle 000 BC 364**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 BC 364</b>
Contenance cadastrale	<b>3 620 mètres carrés</b>

**EXAMEN AU CAS PAR CAS**



**REQUALIFICATION DE LA FRICHE  
DES QUATRE COINS  
RUE DES QUATRE COINS**

**5 – PLAN DES ABORDS**



Plan des abords



**EXAMEN AU CAS PAR CAS**



**REQUALIFICATION DE LA FRICHE  
DES QUATRE COINS  
RUE DES QUATRE COINS**

**3 – PHOTOGRAPHIES**



Localisation des points de vue



*Friche des Quatre Coins – Vue vers la Rue des Sallines*



*Friche des Quatre Coins – Vue vers les voies SNCF*



*Friche des Quatre Coins – Vue vers l'Est*



*Friche des Quatre Coins – Plateforme enrobée*

5



Rue des Quatre Coins

6



Facade préservée de l'ancienne tannerie



Avenue des Salines



Avenue des Salines – Terminaison en impasse



Rue Léopold Ter



Localisation des points de vue



La limite du périmètre du projet. Les résidences du Clos Saint-Pierre (Habitat Hauts-de-France)



La limite du périmètre du projet. Les immeubles Guinet (Terre d'Occulte Habitat)



La limite du périmètre du projet, les deux lettres Moyon, seuls bâtiments perceptibles de la zone industrielle



Au loin, perception de besoin de l'Église de Ville



*Au loin, perception de l'église de Sacre-Esprit située au centre du quartier du Fourbaill*



*Au loin, perception du château d'eau*

7



*Au loin, perceptibles les constructions de l'autre côté des voies SNCV, dissimulent la cité d'été*

**EXAMEN AU CAS PAR CAS**



**REQUALIFICATION DE LA FRICHE  
DES QUATRE COINS  
RUE DES QUATRE COINS**

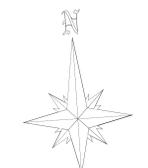
**4 – PLAN MASSE**

INDICE	OBJET DE LA MODIFICATION	DATE	DESSIN	VERIF.
A	ETABLISSEMENT DU PLAN POUR EXAMEN AU CAS PAR CAS	02/03/2023	AR	AR
B	MISE À JOUR CONFORME AU PA	22/05/2023	AR	AR

N° AFFAIRE	PHASE	REF. PLAN	INDICE	ECHELLE	DATE
40186	DCE	MASSE	B	1/300E	22/05/2023

**Légende**

- Voirie
- Voie partagée en béton désactivé
- Parking
- Espace vert
- Trottoir
- Resine
- Stabilisé
- Parking drainant
- Accès
- Noue
- Enrobés existants



Surface totale du projet : environ 26 000 m<sup>2</sup>

Enrobés existants = 8 068 m<sup>2</sup>

Imperméabilisation maintenue = 5 962 m<sup>2</sup>

Imperméabilisation nouvelle = 3 408 m<sup>2</sup>

Désimperméabilisation (Enrobés existants - Imper. maintenue) = 1 918 m<sup>2</sup>

Imperméabilisation nette totale (Imper. nouvelle - Désimper.) = 1 490 m<sup>2</sup>

rue Alfred Declize

**EXAMEN AU CAS PAR CAS**



**REQUALIFICATION DE LA FRICHE  
DES QUATRE COINS  
RUE DES QUATRE COINS**

**7 – LEVÉ TOPOGRAPHIQUE**



# VILLE DE CALAIS

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

## PERMIS D'AMÉNAGER

### REQUALIFICATION DE LA FRICHE DES QUATRE COINS RUE DES QUATRE COINS

MAÎTRE D'OUVRAGE :

VILLE DE CALAIS



## PA 8.1 – PROGRAMME DES TRAVAUX

# SOMMAIRE

<b>I. VOIRIES</b>	<b>2</b>
<b>II. RESEAUX</b>	<b>2</b>
A. ASSAINISSEMENT	2
B. ADDUCTION EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE	3
C. GAZ	3
D. TELECOM ET FIBRE OPTIQUE	4
E. BASSE TENSION	4
F. ECLAIRAGE PUBLIC	4
<b>III. COLLECTE DES DECHETS</b>	<b>4</b>
<b>IV. AMENAGEMENTS PAYSAGERS</b>	<b>5</b>

## I. VOIRIES

Les travaux de voirie concernent :

- La requalification des voies existantes (Rue des Quatre Coins, Rue des Salines, Rue Léopold 1<sup>er</sup>), comprenant modification des profils de voirie, réfection des structures, revêtements, bordurations, signalisation verticale et horizontale ;
- La création d'un axe central, reliant la Rue E. Quinet à la Rue Léopold 1<sup>er</sup> ;
- Le prolongement de la Rue des Salines jusqu'à la Rue Léopold 1<sup>er</sup> ;
- La création d'une voie de desserte interne pour les lots et macro-lots créés.

Les travaux de voirie comprennent :

- Les chaussées roulantes – structures, revêtements, bordurations, signalisation verticale et horizontale ;
- Les trottoirs – structures, revêtements, bordurations, signalisation verticale et horizontale ;
- Les voies partagées – structures, revêtements, bordurations, signalisation verticale et horizontale ;
- Les zones de stationnement – structures, revêtements, bordurations, signalisation verticale et horizontale
- Le mobilier nécessaire – potelets, corbeilles de propreté...

En termes de matériaux de revêtement et de mobilier urbain, ils seront choisis dans le respect de l'existant, par exemple : enrobé rouge avec frise pavés sur les trottoirs, mobilier urbain RAL 7016...

## II. RESEAUX

### A. ASSAINISSEMENT

#### **Eaux usées :**

Sur l'actuelle friche, les eaux usées seront évacuées gravitairement au sein de nouveaux réseaux EU vers le réseau unitaire existant présent dans la Rue des Quatre Coins.

Sur la Rue des Salines et la Rue des Quatre Coins, les eaux pluviales seront déconnectées de l'actuel réseau unitaire.

#### **Eaux pluviales :**

Des réseaux EP seront créés sur l'ensemble des rues créées, la Rue des Salines et la Rue des Quatre Coins, de sorte que des réseaux séparatifs soient mis en place sur la totalité de l'emprise du projet.

Les eaux pluviales seront dirigées gravitairement vers un bassin de rétention enterré, lequel aura un rejet à débit limité à 1 L/s/ha vers le réseau existant.

L'ensemble des eaux pluviales sera dirigé vers un exutoire existant : canalisation partant sous les voies SNCF au Nord-Ouest du projet.

La notice de gestion des eaux pluviales est en annexe du présent document.

## B. ADDUCTION EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE

### **Eau potable :**

Toute construction ou installation nouvelle qui de par sa destination nécessite une utilisation d'eau potable doit être desservie par un réseau public de distribution d'eau potable sous pression de caractéristiques suffisantes.

En concertation avec le concessionnaire du réseau, les compteurs seront positionnés en limite parcellaire et raccordés au réseau existant.

### **Défense incendie :**

La défense incendie du lotissement sera assurée par les bouches incendie existantes positionnées sur le terrain du projet.



*Positionnement des bouches incendies existantes*

## C. GAZ

Après concertation avec le concessionnaire, de nouveaux réseaux de gaz desserviront l'ensemble des parcelles et seront raccordés au réseau existant Rue des Quatre Coins.

#### **D. TELECOM ET FIBRE OPTIQUE**

Une chambre de raccordement sera positionnée en limite sur chaque parcelle, et raccordée, après concertation avec le concessionnaire, au réseau existant. L'ensemble des réseaux et branchements sera enfoui.

Les réseaux existants sur la Rue des Quatre Coins et la Rue des Salines feront également l'objet de travaux d'enfouissement.

Des réseaux de fibre optique alimenteront par ailleurs les 2 caméras de télésurveillance.

#### **E. BASSE TENSION**

Les coffrets de comptage des parcelles seront positionnés en limite, et raccordés au poste de transformation existant après consultation du concessionnaire, qui indiquera le maintien du poste actuel ou le confortement nécessaire des puissances. L'ensemble des réseaux et branchements sera enfoui.

Les réseaux existants sur la Rue des Quatre Coins et la Rue des Salines feront également l'objet de travaux d'enfouissement.

#### **F. ECLAIRAGE PUBLIC**

Un réseau d'éclairage public sera positionné le long des voiries, et le long des cheminements sur les parcs publics, afin d'assurer la sécurité et la visibilité des usagers dans le lotissement. Un coffret de comptage se situera en entrée du lotissement.

Des réseaux sont aussi prévus en vue de l'éventuelle alimentation des abri bus publicitaires.

Les réseaux existants sur la Rue des Quatre Coins, la Rue des Salines et la Rue Léopold 1<sup>er</sup> feront également l'objet de travaux d'enfouissement.

### **III. COLLECTE DES DECHETS**

Un Point d'Apport Volontaire pour les déchets ménagers, les déchets recyclables et le verre est prévu en sortie du macro-lot A. Les conteneurs seront dimensionnés pour les logements collectifs du macro-lot A.

La collecte des déchets pour les logements individuels et le macro-lot B s'effectuera en porte-à-porte.

#### IV. AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Le projet prévoit la création de 3 parcs, qui doivent à la fois répondre à des besoins en termes d'usages et permettre une optimisation des déblais-remblais induits par le projet.

Les travaux d'aménagements paysagers concerneront ainsi en particulier ces 3 parcs, mais aussi les autres espaces situés notamment au niveau d'accotements de la voirie.

Les travaux d'aménagements paysagers comprendront :

- Le modelage final du relief avec mise en œuvre de terres végétales saines, en respect des normes sanitaires vis-à-vis des pollutions détectées ;
- La plantation d'arbres sur les parcs et la voie partagée face aux immeubles Rue E. Quinet ;
- La plantation d'une haie bocagère en limite des propriétés SNCF ;
- La plantation de massifs de vivaces sur les parcs et sur la voie partagée face aux immeubles Rue E. Quinet ;
- Le semis de gazon sur l'ensemble des espaces verts ;
- La réalisation de cheminements type sable stabilisé au sein des parcs Nord et Sud ;
- La mise en place de clôtures en délimitation des parcs Nord et Sud, et sur la limite séparative entre le parc Est et les différents lots libres ;
- La mise en place de mobiliers et d'équipements, type bancs, corbeilles, jeux...

# **ANNEXE N°1**

## **NOTICE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

**ETUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**REQUALIFICATION DE LA FRICHE  
DES QUATRE COINS  
RUE DES QUATRE COINS**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

VILLE DE CALAIS



**NOTICE DE GESTION  
DES EAUX PLUVIALES**

## I. INTRODUCTION

La Ville de CALAIS envisage l'aménagement du site de la friche des 4 Coins, située Rue des 4 Coins. La présente notice consiste à expliquer le principe de gestion des eaux pluviales.

Le site est soumis au règlement Assainissement de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers. Il est repéré en secteur sensible au plan de zonage.

**L'assainissement sera de type séparatif**, y compris sur la Rue des 4 Coins et la Rue des Salines où un réseau Eaux Pluviales sera mis en place (l'actuel réseau unitaire sera conservé pour les eaux usées).

Le projet se situe sur un terrain au contexte particulier : il s'agit d'une friche industrielle, où plusieurs investigations ont été effectuées et indiquent la présence de pollutions diverses dans les sols (ensemble du site) et les eaux souterraines (partie Nord du site). Dans le respect des normes sanitaires, il est prévu de couper les possibilités de transfert de pollutions du sol vers l'être humain, par la mise en œuvre de terre saine sur une épaisseur de 30 à 50 cm.

Dans ce cadre, aucun ouvrage d'infiltration des eaux pluviales ne sera mis en place afin d'éviter le transfert des pollutions en profondeur et vers la nappe. Dans les faits, il s'agit de proscrire toute concentration des eaux sur les sols (noue, bassin paysager...).

**La gestion des eaux pluviales s'effectuera donc par tamponnement.**

L'ensemble du projet concerne à la fois des espaces déjà imperméabilisés (Rue des 4 Coins, Rue Léopold 1er, Rue des Salines), et des espaces nouvellement aménagés.

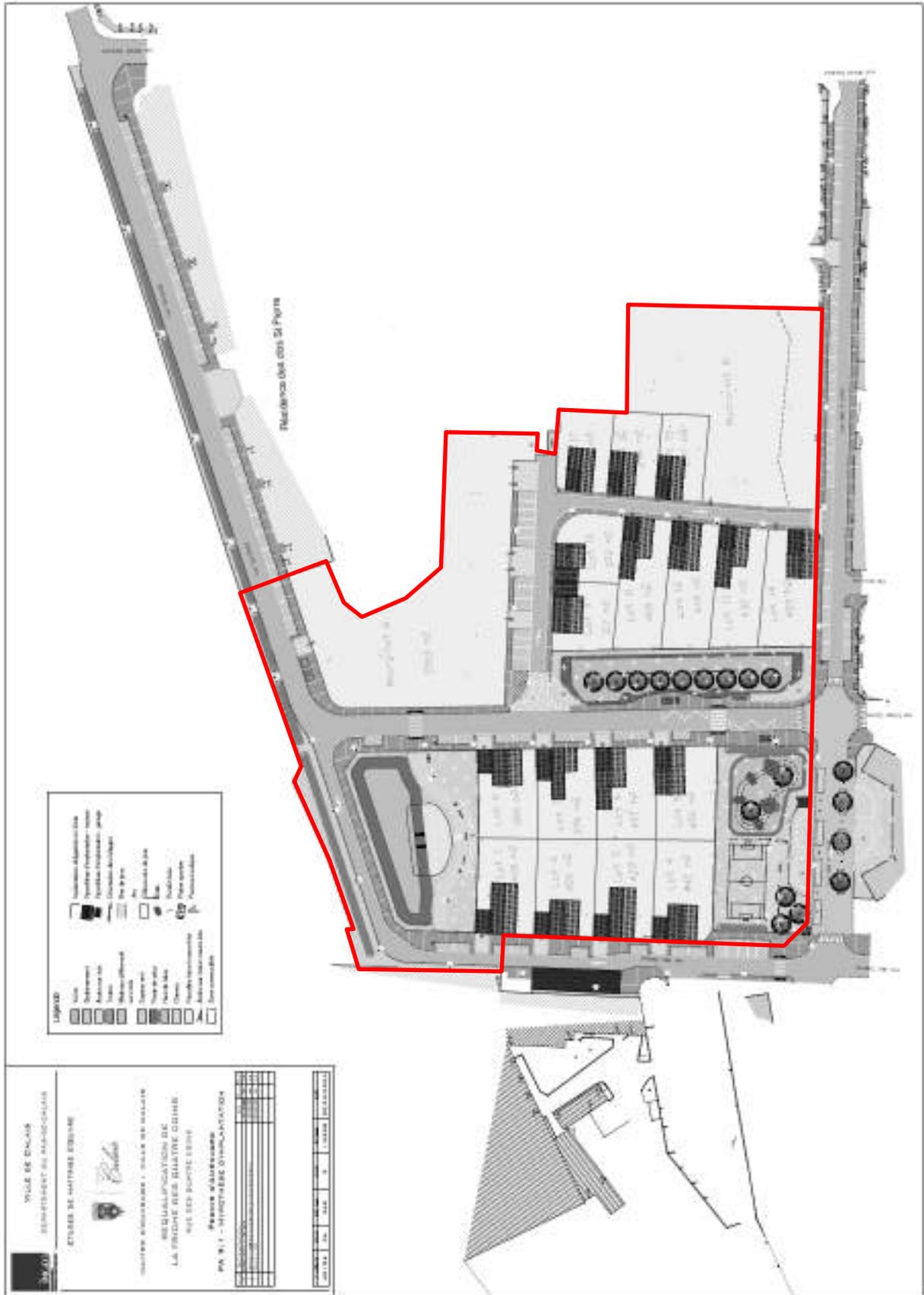
Seuls les espaces nouvellement aménagés sont concernés par la réglementation indiquant la nécessité de prévoir un tamponnement des Eaux Pluviales avec une période de retour  $T = 50$  ans, et un rejet à débit limité à 1 L/s/ha.

Ces espaces concernent les voiries créées et nouvelles extensions de voiries, les lots et macro-lots constructibles. Ce sont les surfaces correspondantes qui sont reprises dans les calculs suivants.

Concernant les parcelles privées, les macro-lots devront assurer une gestion des EP à la parcelle. Seul est prévu un rejet à débit limité à 1 L/s/ha.

Par contre, la gestion des EP des lots est prise en compte dans le dimensionnement des ouvrages : une toiture de 100 m<sup>2</sup>, et des espaces imperméabilisés sur 100 m<sup>2</sup> (terrasses, allées...).

Au regard de la composition de l'aménagement, il est à savoir que les EP des lots 1 à 4 ne pourront pas être dirigées factuellement vers les ouvrages de tamponnement. Le volume correspondant sera néanmoins géré en reprenant à la place les EP provenant de la Rue des 4 Coins.



*Périmètre des espaces nouvellement aménagés*

NB : La note de calculs a été effectuée avant suppression d'un lot et des accès multiples au macro-lot A. Après vérification, les surfaces restent sensiblement similaires, la présente note de calculs reste donc valable.

## II. NOTE DE CALCUL

### A. MODALITES DE CALCUL

L'étude de sol réalisée par le bureau d'études géotechnique nous donne une perméabilité moyenne du terrain de l'ordre de  $8.10^{-6}$  m/s, ce qui correspond à un sol peu perméable.

Les calculs de volume sont effectués à l'aide de la méthode des pluies de l'Instruction Technique de 1977 Relative à l'Assainissement des Agglomérations, reprise dans l'ouvrage « La ville et son assainissement » d'Octobre 2003. Le dimensionnement est réalisé sur une période de retour de 50 ans avec les coefficients de Montana de la Station Le-Touquet (62). Conformément à la demande du gestionnaire, le débit de rejet sera limité à 1 l/s/ha.

Toutefois, comme l'ASTEE nous l'indique dans son memento technique, la méthode des pluies a des limites. Pour des débits de fuite très faibles, comme dans le cas présent, cette méthode peut sous-dimensionner le volume de stockage. Il nous faut donc appliquer un coefficient de sécurité de 20% au volume obtenu.

### B. SURFACE ACTIVE SA

$$S_a = \sum(A_i \times C_i)$$

$S_a$  : surface active totale ( $m^2$ )

$A_i$  : surface de la zone d'apport  $i$  ( $m^2$ )

$C_i$  : coefficient de ruissellement d'apport  $i$

Sa prend en compte les surfaces reprises dans le tableau ci-dessous.

	Surface en $m^2$	Coefficient de ruissellement	Surface Active en $m^2$
Lots : Toitures, espaces imperméabilisés	3400	0,95	3230
Voiries, trottoirs : Enrobé et béton	3546	0,95	3369
Parkings drainants : Pavés à joints enherbés	320	0,7	224
Parcs publics, accotements, jardins privés : Espaces verts	8481	0,2	1696
<b>Total</b>			<b>8519</b>

La surface active pour les espaces nouvellement aménagés hors macro-lots est  $S_a = 0,8519$  ha.

### C. DEBIT DE FUITE QF

Aucun ouvrage d'infiltration n'est prévu :

Qf infiltration = 0 l/s

Qf rejet exutoire = Débit de fuite (l/s/ha) x Surface projet (ha)

Qf rejet exutoire = 1 x 1,99

Qf rejet exutoire = 1,99 l/s

Qf total = Qf rejet exutoire + Qf infiltration

Qf total = 1,99 + 0

Le débit de fuite total est de 1,99 l/s.

### D. DEBIT SPECIFIQUE DE VIDANGE QS

$qs = 0,36 \times Qf / Sa$

*qs : débit spécifique de vidange (mm/h)*

*Qf : débit de fuite (l/s)*

*Sa : surface active (m<sup>2</sup>)*

$qs = 0,36 \times 1,99 / 0,8519$

$qs = 0,84 \text{ mm/h}$

Le débit spécifique de vidange est de 0,84 mm/h.

### E. DELTA H (HAUT. PRECIPITEE - HAUT. VIDANGEE)

Hauteur Précipitée (t) =  $a \times t^{(1-b)}$  (Formule de Montana)

Hauteur précipitée (t) s'exprime en mm en fonction du temps t en min

(a,b) : coefficients de Montana variant selon la période de retour T

Hauteur Vidangée (t) =  $qs \times t / 60$

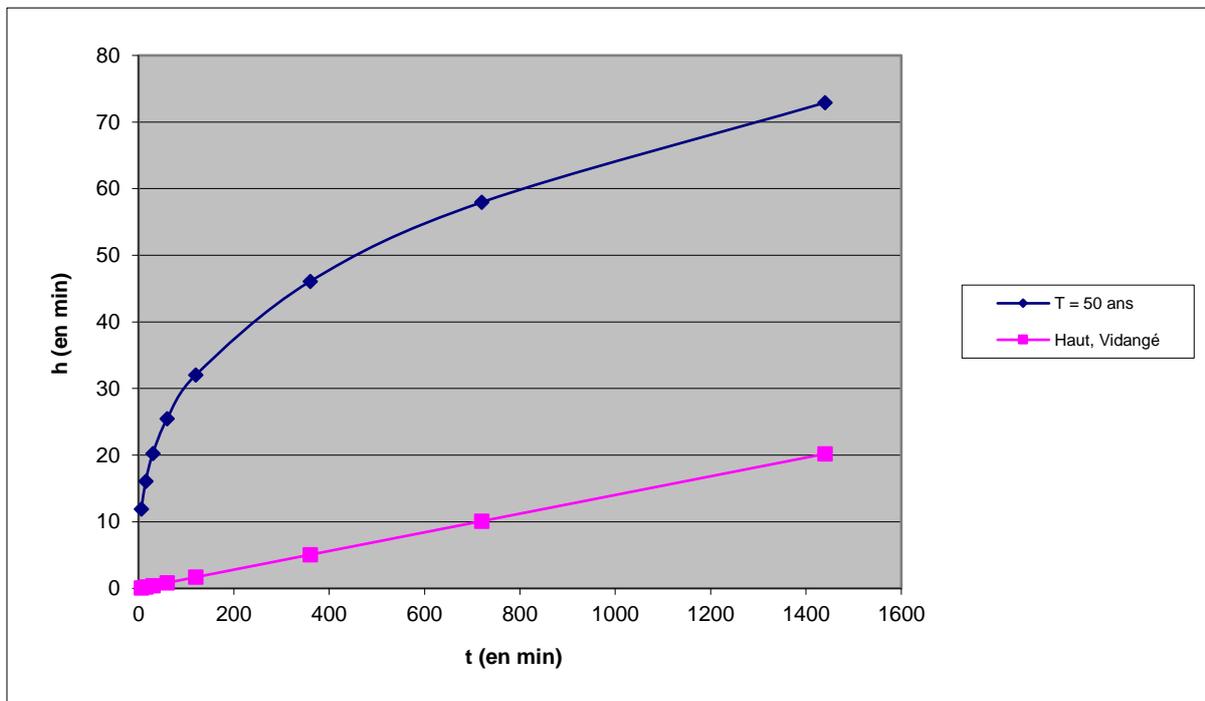
Hauteur Vidangée (t) s'exprime en mm en fonction du temps t en min

qs : débit spécifique de vidange (mm/h)

Delta H = Hauteur Précipitée - Hauteur Vidangée

Delta H : hauteur maximale à stocker (mm)

	t (en min)	6	15	30	60	120	360	720	1440
T = 50 ans	Haut. Précipitée (en mm)	11,88	16,09	20,24	25,46	32,03	46,08	57,96	72,91
	Haut. Vidangée (en mm)	0,08	0,21	0,42	0,84	1,68	5,05	10,09	20,19
	Delta H (en mm)	11,8	15,88	19,82	24,62	30,35	41,03	47,87	52,72



Ce graphique représente les courbes de la hauteur précipitée  $h(t)$  pour une période de retour (T) et de l'évolution de la hauteur d'eau vidangée en fonction du temps d'évacuation (t).

## F. VOLUME D'EAU A STOCKER

### **A : Espaces nouvellement aménagés hors macro-lots**

$$V_{\max A} = \Delta H \times S_a \times 10$$

$$V_{\max A} = 52,72 \times 0,8519 \times 10$$

$$V_{\max A} = 449 \text{ m}^3$$

*V<sub>max</sub> : volume d'eau à stocker (m<sup>3</sup>)*

*Delta H : hauteur maximale à stocker (mm)*

*S<sub>a</sub> : surface active totale (m<sup>2</sup>)*

### **B : Macro-lots**

$$Q = \text{Débit (l/s/ha)} \times \text{Surface projet (ha)}$$

$$Q = 1 \times 0,49$$

$$Q = 0,49 \text{ l/s} = 0,03 \text{ m}^3/\text{min}$$

*Q : débit (l/s)*

$$V(t) = Q \times t$$

*V : volume d'eau rejeté dans le réseau en fonction de t en min*

Pour 24h :

$$V_{\max B} = 0,03 \times 1440 = 44 \text{ m}^3$$

### **Total**

$$V_{\max \text{ total}} = V_{\max A} + V_{\max B}$$

$$V_{\max \text{ total}} = 449 + 44$$

$$V_{\max \text{ total}} = 493 \text{ m}^3$$

### **Coefficient de sécurité de 20%**

$$493 \times 120\% = 592 \text{ m}^3$$

**Le volume d'eau à stocker pour une période de retour de 50 ans est de 592 m<sup>3</sup>.**

## G. TEMPS DE VIDANGE

Temps de vidange =  $V_{max} / Q_f$

$V_{max}$  : volume d'eau à stocker (m<sup>3</sup>)

$Q_f$  : débit de fuite (m<sup>3</sup>/h)

Temps de vidange =  $592 / (1,99 \times 3,6)$

Temps de vidange = 82,63 h

Le temps de vidange est de 3 jours 10 h et 38 min.

### **À noter :**

Le temps de vidange apparaît important (supérieur à 2 jours). Ce temps long est notamment dû au débit de fuite très faible.

Cependant, le volume  $V_{max}$  utilisé dans le calcul prend en compte un coefficient de sécurité de 20%.

## H. DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES

### **A : Surdimensionnement de réseau**

Diamètre du tuyau = 500 mm

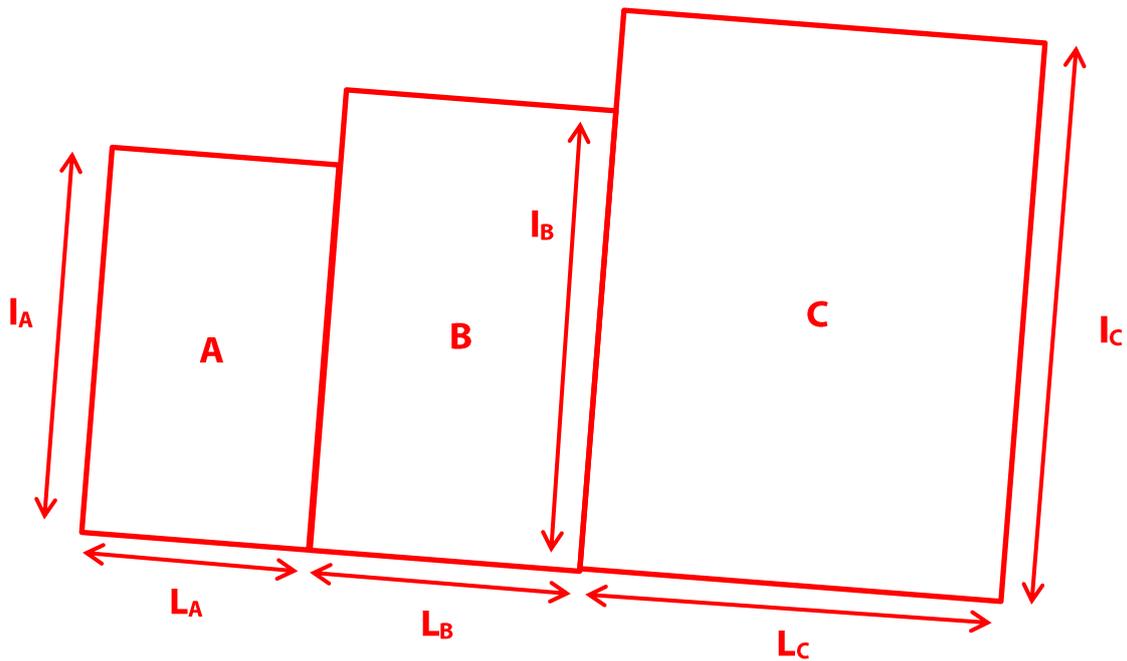
Longueur = 222 m

Pourcentage de remplissage = 70 %

**Volume utile = 30,5 m<sup>3</sup>**

Le volume utile du surdimensionnement de réseau est de 30,5 m<sup>3</sup>.

## **B : Bassin enterré en caissons**



Profondeur = 0,6 m soit 1 caisson de 0,6 m

Longueur  $L_A = 10,8$  m soit 18 caissons de 0,6 m

Longueur  $L_B = 12,6$  m soit 21 caissons de 0,6 m

Longueur  $L_C = 19,8$  m soit 33 caissons de 0,6 m

Largeur  $I_A = 18$  m soit 15 caissons de 1,2 m

Largeur  $I_B = 21,6$  m soit 18 caissons de 1,2 m

Largeur  $I_C = 26,4$  m soit 22 caissons de 1,2 m

Surface = Surface<sub>A</sub> + Surface<sub>B</sub> + Surface<sub>C</sub> =  $(10,8 \times 18) + (12,6 \times 21,6) + (19,8 \times 26,4) = 989,28 \text{ m}^2$

Volume = 593,57 m<sup>3</sup>

Indice de vide = 0,95

**Volume utile = 564 m<sup>3</sup>**

Le volume utile du bassin en caisson enterré est de 564 m<sup>3</sup>.

### **Volume de stockage total**

Volume utile = 30,5 + 564 = 594,5 m<sup>3</sup>

**Le volume total de stockage est de 594,5 m<sup>3</sup>.**

**EXAMEN AU CAS PAR CAS**



**REQUALIFICATION DE LA FRICHE  
DES QUATRE COINS  
RUE DES QUATRE COINS**

**8 – NOTICE EXPLICATIVE**

# SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS</b>	<b>2</b>
A. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	2
B. CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER	2
C. OCCUPATION ACTUELLE DU SITE	3
<b>II. PRESENTATION DU PROJET</b>	<b>5</b>
A. QUEL AMENAGEMENT EST PREVU POUR LE TERRAIN ?	5
B. COMMENT SONT PREVUES L'ORGANISATION ET LA COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX ?	5
C. COMMENT SERONT TRAITES LES VOIES PUBLIQUES ?	6
D. COMMENT SERONT TRAITES LES PARCS PUBLICS ET COLLECTIFS ?	8
E. COMMENT SONT ORGANISES ET AMENAGES LES ACCES AU TERRAIN ?	9
F. COMMENT EST ORGANISE LE STATIONNEMENT ?	9

## I. PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

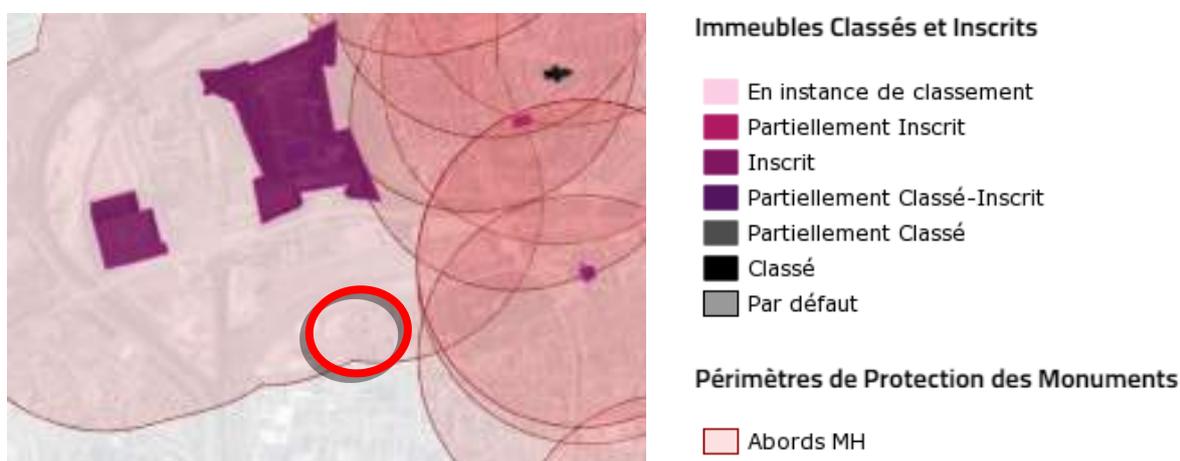
### A. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le présent projet se situe sur la Ville de CALAIS, et concerne la friche des Quatre Coins pour une superficie d'environ 2,7 ha (cf. PA 1 – Plan de situation).

Le site du projet est classé en zone urbaine UA au PLU de la Ville de CALAIS : zone urbaine spécifique au centre-ville, de forte densité.

La Ville de CALAIS est concernée par un Site Patrimonial Remarquable (SPR). Le site du projet est compris dans le périmètre du SPR de CALAIS.

En outre, le site du projet est localisé dans le périmètre de 500 mètres autour de la Citadelle de CALAIS, monument historique inscrit.



Localisation du site (en rouge) par rapport aux monuments historiques

### B. CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

#### ➤ Localisation

Le site du projet est localisé en plein cœur du Quartier Saint-Pierre. Il est encadré par :

- Les voies ferrées au Nord
- La Rue des Salines à l'Ouest
- La Rue des Quatre Coins au Sud
- Le tissu bâti implanté le long de la Rue Alfred Delcluze à l'Est.

Le site jouit de la proximité du centre-ville, des transports en commun, des commerces et services.

#### ➤ Histoire du lieu

La Rue des Salines est une ancienne digue reliant Calais à Saint-Pierre. Autour, les espaces étaient humides, plus ou moins en eau. Le site est donc une ancienne zone humide. Des systèmes de drainage ont été utilisés, il est possible que d'anciens drains soient encore sous le sol.

Le site a été industrialisé et a profité de la proximité de la gare. Il a accueilli une scierie, puis une dentellerie. La friche des Quatre Coins est née de la fermeture et de la démolition de l'ancienne usine de dentelle.

### ➤ Occupation actuelle des abords du site

Le site du projet s'intègre au sein d'un tissu urbain aux fonctionnalités mixtes d'habitat, d'équipement, de commerce et de service. Ce tissu urbain est coupé au Nord par les voies ferrées. Une zone industrielle est accolée à ce tissu mixte et au site des Quatre Coins. Elle regroupe encore des usines de dentellerie (Noyon, Darquer, Desseilles, Marck & Balsan). Les accès à cette zone industrielle se font depuis la Rue des Salines.



### ➤ Contexte bâti

Le site s'intègre au sein d'un quartier composé essentiellement de maisons de ville mitoyennes implantées en front à rue.

À la fin des années 1950 - début des années 1960, les immeubles de logements collectifs de Terre d'Opale Habitat sont construits au Sud-Ouest du site, entre la Rue des Quatre Coins, la Rue des Salines, la Rue Edgar Quinet, et la Rue des Soupirants.

Plus récemment, les collectifs du Clos Saint-Pierre sont construits sur une partie de la friche industrielle dans les années 2000.

Le quartier présente ainsi une densité bâtie importante. Bien que non aménagée, le site en friche constitue aujourd'hui une respiration en plus du Parc Saint-Pierre et du parking paysager des Pierrettes.

## C. OCCUPATION ACTUELLE DU SITE

Le site du projet est aujourd'hui en friche, depuis la démolition de l'ancienne usine de dentellerie. Seule une façade de cette ancienne usine a été conservée, du fait de son intérêt architectural et patrimonial.

Quelques espaces sont revêtus d'enrobé, dans la continuité de la Rue Léopold 1<sup>er</sup>.

Le reste de la surface, soit la majorité, a été conquise par une végétation spontanée. Une essence envahissante a été détectée : *Buddleia davidii*. Les équipes de la Ville entretiennent l'espace et limitent l'expansion du buddleia.

Le site est utilisé par les riverains pour la promenade, le vélo, des jeux... Il est également traversé pour rejoindre le centre-ville.  
Il est à noter qu'une palissade béton est présente sur la limite Nord-Ouest du site, le long de la Rue des Salines.



## II. PRESENTATION DU PROJET

### A. QUEL AMENAGEMENT EST PREVU POUR LE TERRAIN ?

La Ville de CALAIS souhaite aujourd'hui procéder à la requalification de la Friche des Quatre Coins, née de la fermeture d'une ancienne usine de dentelle et située en plein cœur du Quartier Saint-Pierre.

Le projet a ainsi pour objet la requalification de la Friche des Quatre Coins par la création d'un lotissement, avec réfection de voiries, création de voiries et espaces publics. Il prévoit la division de 16 lots libres et de 2 macros-lots A et B.

Le projet de requalification de la Friche des Quatre Coins comprend :

- l'enterrement des réseaux actuellement aériens ;
- la séparation des réseaux Eaux Usées / Eaux Pluviales (actuels réseaux unitaires sur les voies existantes) ;
- la requalification des voies existantes (Rues des Salines, Rue des Quatre Coins, Rue Léopold 1er) par ajustement des profils de voiries, réfection des enrobés et structures de voirie, création d'un espace en voie partagée, création de trottoirs et de places de stationnement ;
- la création de nouvelles voiries dans le prolongement de la Rue des Salines et de la Rue Edgar Quinet, jusqu'à la Rue Léopold 1er ;
- la création d'une nouvelle voie de desserte de lotissement, entre la Rue des Quatre Coins et le prolongement de la Rue Edgar Quinet ;
- la création de parcs ;
- la mise en place d'équipements publics (mobilier, jeux...);
- la viabilisation de 16 lots libres, et 2 macro-lots destinés à des programmes de logements intermédiaires.

### B. COMMENT SONT PREVUES L'ORGANISATION ET LA COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX ?

Le projet prévoit la définition de lots constructibles dans la continuité des constructions existantes, sur une friche industrielle. Il s'agit de diviser le terrain en 16 lots libres et 2 macro-lots.

La Ville de CALAIS souhaite adopter une approche qualitative sur ce secteur stratégique, il s'agit de créer un morceau de quartier avec la qualité de vie comme objectif premier.

En particulier, la requalification et la création des voiries répondront à plusieurs objectifs :

- Les différentes voiries requalifiées et créées permettront la desserte de nouveaux logements futurs, dans la continuité du quartier dont la vocation principale est l'habitat.
- Le projet permet de repenser la mobilité au sein du quartier. Le prolongement de la Rue Edgar Quinet aboutira à la création d'un axe structurant desservant l'ensemble du quartier depuis le Boulevard Gambetta jusqu'au Boulevard Jacquard. Les autres rues, essentiellement des voies en sens unique à vocation de desserte résidentielle, gagneront en tranquillité.

- L'axe structurant créé pourra être utilisé par les bus, permettant ainsi de développer le réseau de transports en commun.
- Des espaces seront réservés aux modes doux : zone de rencontre, nouveaux trottoirs, parcs (ces derniers venant en réponse aux usages actuellement observés). Une station de vélos en libre-service sera également intégrée au projet.

Du point de vue des parcs, leur positionnement a été réfléchi de manière à :

- traiter la transition urbaine et paysagère entre le projet et les collectifs existants à l'angle des Rues Edgar Quinet et Quatre Coins ;
- accompagner l'axe structurant du quartier ;
- affirmer la place des arrêts de bus et de la station de vélos en libre-service ;
- traiter les zones dont les conditions apparaissent peu adaptées à l'implantation de logements en lots libres, en raison des contraintes constructives à appliquer pour respecter les normes sanitaires vis-à-vis des pollutions détectées.

Enfin, en termes de bâti, le projet de division permet de prévoir à terme :

- l'implantation de programmes de logements intermédiaires – de type petits collectifs – sur les macro-lots dans la continuité des collectifs existants (Résidence du Clos Saint-Pierre) ;
- l'implantation de constructions type pavillons sur les lots libres positionnés d'avantage au centre du terrain du projet.

### C. COMMENT SERONT TRAITÉES LES VOIES PUBLIQUES ?

L'axe central, reliant la Rue E. Quinet à la Rue Garibaldi, se veut structurant. Il présente le profil suivant :

- Trottoir Ouest – 1,80 m – Matériau de type Enrobé rouge avec frises pavés
- Stationnement longitudinal discontinu – 2,3 m – Matériau de type Pavés à joints enherbés
- Chaussée à double sens – 6 m – Matériau de type Enrobé noir
- Trottoir Est – 1,80 m – Matériau de type Enrobé rouge avec frises pavés

Cet axe prévoit l'accueil d'un futur arrêt de bus, avec un quai de chaque côté de la chaussée. Les trottoirs s'élargissent lorsque des accès aux parcelles, des passages pour piétons, ou des quais bus sont positionnés.

Dans la continuité de l'axe structurant, la Rue Léopold 1<sup>er</sup> est requalifiée et la rue des Salines est prolongée. La Rue Léopold 1<sup>er</sup> et le prolongement de la Rue des Salines présentent le profil suivant :

- Accotements Nord en espaces verts – Traitement de type Haie arbustive
  - Côté Rue des Salines : environ 6 m
  - Côté Rue Léopold 1<sup>er</sup> : environ 3 m
- Chaussée – Matériau de type Enrobé noir
  - Côté Rue des Salines : sens unique – 3,5 m
  - Côté Rue Léopold 1<sup>er</sup> : double sens – 6 m

- Côté Rue Léopold 1<sup>er</sup> : Stationnement longitudinal discontinu – 2,3 m – Matériau de type Pavés à joints enherbés
- Trottoir Sud – 2,30 m – Matériau de type Enrobé rouge avec frises pavés

Les trottoirs présentent ici une largeur très confortable, tenant compte des décrochés des bâtiments au-dessus des trottoirs. Ils s'élargissent lorsque des accès sont positionnés.

La haie arbustive en limite Nord permet de traiter le vis-à-vis avec les voies SNCF.

La voie de desserte, créée pour les lots 9 à 16 ainsi que les macro-lots A et B, est traitée en zone de rencontre. L'objectif est de différencier cette voie qui, contrairement aux autres rues concernées par le projet, a une vocation uniquement résidentielle et non de circulation. L'entrée, au niveau de l'axe principal, et la sortie, au niveau de la Rue des Quatre Coins, sont revêtues d'un matériau de type résine pépite. Deux parties de la voie sont revêtues d'un matériau de type enrobé rouge, afin de matérialiser une zone refuge si nécessaire pour les modes doux et de sécuriser les entrées/sorties des futures constructions.

La voie présentera ainsi le profil suivant :

- Côté macro-lot A: Stationnement en bataille – 5 m – Matériau de type Pavés à joints enherbés
- Chaussée sens unique :
  - 1,4 m – Matériau de type Enrobé rouge avec frises pavés
  - 3 m – Matériau de type Enrobé noir
  - 1,4 m – Matériau de type Enrobé rouge avec frises pavés

La Rue des Salines est requalifiée et présente 2 profils distincts, de part et d'autre de l'accès au complexe sportif.

Entre la Rue des Quatre Coins et l'accès, elle présente le profil suivant :

- Trottoir Ouest – 1,40 m – Matériau de type Enrobé rouge avec frises pavés
- Chaussée double sens – 5 m – Matériau de type Enrobé noir
- Stationnement en bataille – 5 m – Matériau de type Pavés à joints enherbés
- Trottoir Est – 1,80 m – Matériau de type Enrobé rouge avec frises pavés

Entre l'accès et le prolongement vers la Rue Léopold 1<sup>er</sup>, elle présente le profil suivant :

- Réfection variée des Accotements Ouest :
  - Zone de déchargement et d'entretien du poste de refoulement – 6 m – Matériau de type Enrobé noir
  - Accotement végétalisé – environ 1,45 m – Traitement de type engazonnement
- Chaussée sens unique – 3,5 m – Matériau de type Enrobé noir
- Stationnement longitudinal discontinu – 2,3 m – Matériau de type Pavés à joints enherbés
- Trottoir Est – 3 m – Matériau de type Enrobé rouge avec frises pavés

La Rue des Quatre Coins est requalifiée et présente 2 profils distincts, de part et d'autre de la Rue E. Quinet. Le carrefour des Rues E. Quinet et Quatre Coins est mis en évidence par un plateau surélevé et par un matériau distinctif de type Béton désactivé.

Entre la Rue E. Quinet et la Rue Alfred Delcluze, elle présente le profil suivant :

- Trottoir Nord – environ 1,80 m – Matériau de type Enrobé rouge avec frises pavés

- Stationnement longitudinal discontinu – 2,3 m – Matériau de type Pavés à joints enherbés
- Chaussée sens unique – 3,80 m – Matériau de type Enrobé noir
- Uniquement entre Rue E. Quinet et Rue Lecouffe : Stationnement longitudinal bilatéral – 2,3 m – Matériau de type Pavés à joints enherbés
- Trottoir Sud – environ 1,80 m – Matériau de type Enrobé rouge avec frises pavés

Entre la Rue E. Quinet et la Rue des Salines, elle est traitée en voie partagée et présente le profil suivant :

- Chaussée sens unique (du Nord vers le Sud) :
  - 1,60 m – Assimilé trottoir – Matériau de type Béton désactivé
  - 2 m – Espaces verts discontinus – Traitement de type massif arbustif
  - 4 m – Matériau de type Béton désactivé
  - 2 m – Espaces verts discontinus – Traitement de type massif arbustif + arbre
  - 2,5 m – Assimilé trottoir – Matériau de type Béton désactivé

#### **D. COMMENT SERONT TRAITES LES PARCS PUBLICS ET COLLECTIFS ?**

Le projet prévoit la création de 3 parcs, qui doivent à la fois répondre à des besoins en termes d'usages et permettre une optimisation des déblais-remblais induits par le projet. Ainsi, ces parcs présenteront un relief travaillé avec différents talus :

- Un plateau sur la partie Est du parc Sud
- Un plateau sur l'ensemble du parc Est
- Un large talus sur la partie Nord du parc Nord.

En termes de mobilier et d'équipements, il est prévu à ce jour :

- Parc Sud : arboré et à destination des pré-adolescents et adolescents, avec du mobilier – type bancs, un terrain sportif sur gazon, une piste vélos sur gazon avec des buttes et guidée par de simples rondins de bois.
- Parc Est : lieu de passage ludique et arboré, avec des modules discrets de type plots en bois sur lesquels marcher.
- Parc Nord : à destination des familles, avec du mobilier de détente – type bancs – et des jeux pour les jeunes enfants – type modules de grimpe et de glisse adossés au talus.

À noter que le parc Nord ne sera pas arboré en raison du bassin de rétention enterré prévu sous ce parc pour la gestion des eaux pluviales de l'ensemble du projet.

Les cheminements, au sein des parcs Nord et Sud, seront revêtus d'un matériau de type Sable stabilisé.

#### **E. COMMENT SONT ORGANISES ET AMENAGES LES ACCES AU TERRAIN ?**

Il est créé un accès pour chaque lot libre, préférentiellement au Nord afin d'optimiser l'ensoleillement de la parcelle.

Il est créé un accès pour le macro-lot B, également côté Nord de la parcelle.

Pour le macro-lot A, l'entrée et la sortie du macro-lot sont distinctes :

- Entrée au Sud, via la voie de desserte en zone de rencontre
- Sortie au Nord sur l'axe structurant, afin de préserver la tranquillité de la zone de rencontre.

Les accès sont revêtus d'un matériau de type Enrobé noir ou rouge.

#### **F. COMMENT EST ORGANISE LE STATIONNEMENT ?**

Le stationnement prévu à ce jour s'organise ainsi :

- Axe central : 10 places longitudinales
- Voie de desserte en zone de rencontre : 18 places en bataille, dont 2 places PMR, 2 places équipées pour véhicules électriques et 2 places pré-équipées pour véhicules électriques
- Rue Léopold 1<sup>er</sup> : 26 places longitudinales
- Rue des Quatre Coins : 28 places longitudinales
- Rue des Salines : 8 places longitudinales + 5 places en bataille dont 1 PMR, 2 places équipées pour véhicules électriques et 2 places pré-équipées pour véhicules électriques.

**EXAMEN AU CAS PAR CAS**



**REQUALIFICATION DE LA FRICHE  
DES QUATRE COINS  
RUE DES QUATRE COINS**

**9 – PLAN DE GESTION DES POLLUTIONS**